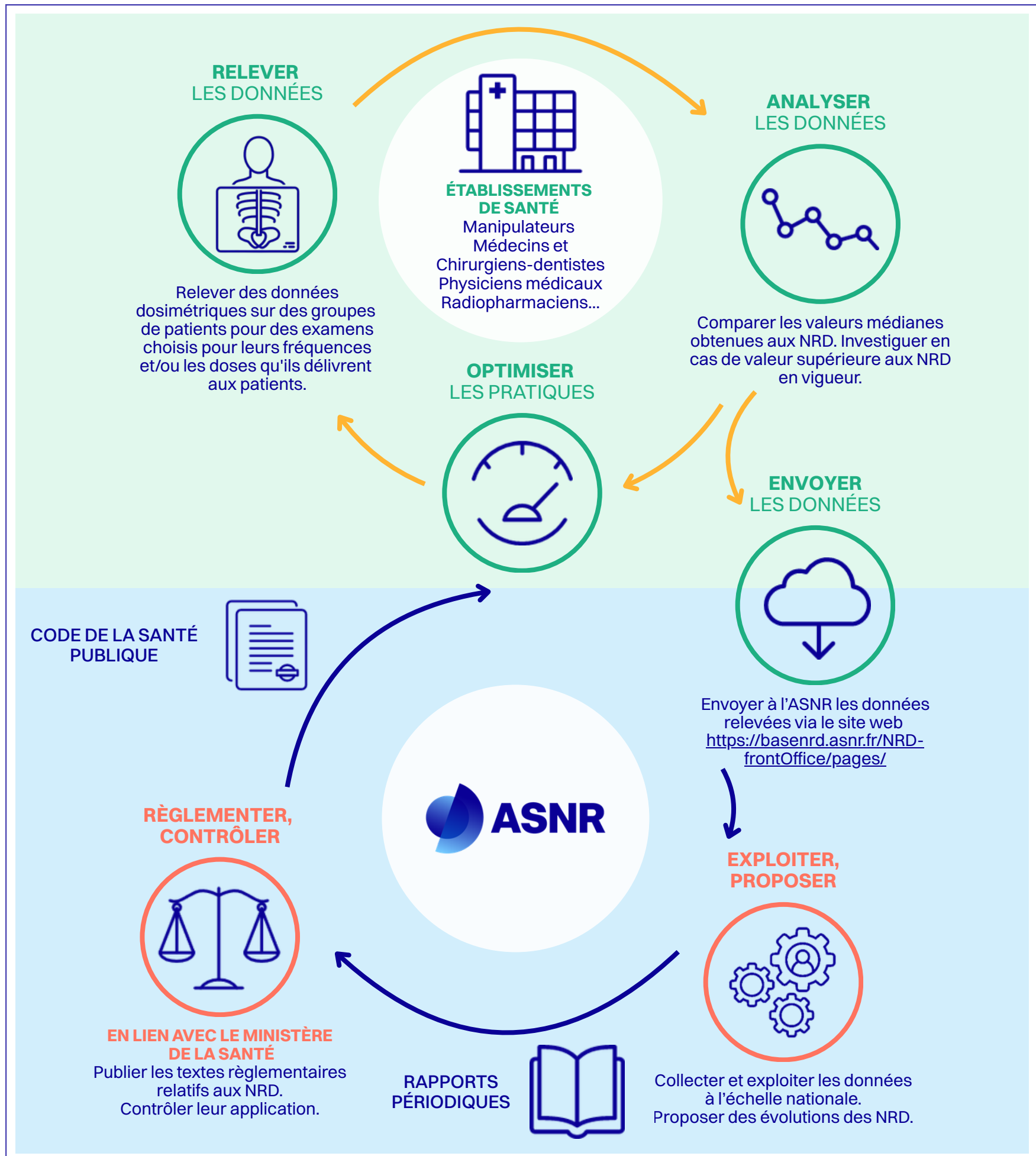


NIVEAUX DE RÉFÉRENCE DIAGNOSTIQUES

ÉVALUER, OPTIMISER ET SUIVRE LES DOSES DÉLIVRÉES AUX PATIENTS EN IMAGERIE

Les niveaux de référence diagnostiques (NRD) aident les professionnels à optimiser l'exposition des patients pour les actes les plus fréquents et/ou exposants de radiologie dentaire, conventionnelle et interventionnelle radioguidée, de scanographie et de médecine nucléaire.

PRINCIPE DE MISE EN ŒUVRE ET DE DÉTERMINATION DES NRD



Tout établissement disposant d'installations d'imagerie médicale doit évaluer ses pratiques chaque année en relevant les doses délivrées à des groupes de patients pour différents types d'actes. Cette obligation réglementaire permet aux professionnels de mettre en œuvre une démarche d'optimisation des doses délivrées et aux pouvoirs publics de mettre à jour les valeurs des NRD.

CONSULTER LE SITE DÉDIÉ AUX NRD
<https://nrd.asnr.fr/>